

## **Mobilité urbaine : Agadir lance sa ligne d'aérobis**

### **Actualité Agadir et région**

Posté par: Administrateur

Publié le : 04-07-2023 14:20:28

Assurée par trois bus, cette navette aéroportuaire dessert 12 arrêts de bus principaux. En termes de tarifs, la société Alsa, société délégataire du transport urbain en commun, a fixé l'aller simple par aérobis à 50 DH et l'aller-retour à 80 DH.

Fini les tracasseries liées à la recherche d'un moyen de transport public reliant la ville d'Agadir à l'aéroport Al Massira, qui a accueilli plus de 1,7 million de passagers en 2022 (2 millions en 2019). Désormais, les touristes qui choisissent de séjourner dans la capitale du Souss peuvent emprunter, comme c'est le cas dans d'autres villes touristiques, une ligne d'aérobis. Le lancement officiel de cette navette aéroportuaire a été effectué la semaine dernière, à la wilaya de la Région Souss-Massa, à travers la mobilisation de trois bus par la société Alsa, délégataire du transport collectif des personnes par autobus dans le Grand Agadir. Au total, la ligne publique dessert 12 arrêts principaux. Les plus importants d'entre eux sont situés au niveau de la zone touristique et balnéaire.

50 DH pour un aller simple

L'aérobis dessert plusieurs établissements hôteliers et touristiques en passant par les communes d'Inezgane, Dcheira Al Jhadia et Ait Melloul avant d'arriver à son terminus, l'aéroport d'Agadir Al Massira. La société Alsa, entreprise délégataire du transport urbain en commun, a fixé à 50 DH le tarif de l'aller simple et à 80 DH celui de l'aller-retour par aérobis. Selon Alsa, le ticket peut être utilisé pour un retour gratuit puisque sa validité est de 15 jours à partir de la date mentionnée sur le ticket. Globalement, les départs sont assurés chaque heure à partir de l'aéroport, et ce, jusqu'à 1h du matin. Pour rappel, avant de combler ce vide par la mise en oeuvre de cette ligne, plusieurs compagnies low-cost ont essayé de se positionner sur ce service de navettes express aéroportuaires. Pour rappel, ce service additionnel était conditionné auparavant par une réservation, en complément du billet d'avion. Le constat est le même pour les touristes qui achètent leurs packages auprès des réceptifs, dont la prestation de transport touristique par bus ou minibus est incluse, en plus du prix du taxi pour ceux qui visitent la destination.

Mise en gestion prévue cette année

À noter que le service de transport collectif de personnes par autobus dans le Grand Agadir est assuré, depuis septembre 2010, par la société Alsa City Agadir, dans le cadre d'un contrat de gestion déléguée. Ce contrat a été conclu pour une durée de 15 ans, sur un périmètre couvrant les collectivités territoriales du Grand Agadir, notamment le Conseil préfectoral d'Agadir Ida Outanane, la commune urbaine d'Agadir, le Conseil préfectoral d'Inezgane Ait Melloul, la commune d'Inezgane et celles de Dcheira Jhadya et d'Ait Melloul.

Après le lancement des travaux de la 1re ligne du BHNS, et avec l'arrivée à terme (en 2025) du contrat de gestion déléguée avec l'exploitant actuel, la SDL Agadir Mobilité a lancé une étude de restructuration des réseaux de bus, avec une redéfinition du réseau global autour de la ligne BHNS. Elle a également procédé à la mise en place du système de facturation de la première ligne de bus à

haut niveau de service (BHNS) de la ville d'Agadir. L'acquisition de la billettique nécessaire pour les bus conventionnels ne fait pas partie de cette prestation. Elle fera l'objet d'un programme d'investissement contractuel du nouveau contrat de mise en gestion déléguée du service public de transport, englobant BHNS et bus conventionnels, et dont l'acquisition sera réalisée par le futur exploitant. Le lancement de cet appel d'offres (pour la mise en gestion déléguée du service public de transport) est prévu courant 2023, avec une mise en oeuvre, dès 2024, du nouveau programme d'investissement contractuel.

Les Inspirations ÉCO